

	Messieurs	
Stollery	Trudeau	Watson
Symes	Trudel	Yanakis
Tessier	Turner	Young—148

CONTRE  
Messieurs

Andre (Calgary-Centre)	Jarvis	Murta
Bawden	Kempling	Neil
Beatty	Knowles	Nowlan
Clarke (Vancouver Quadra)	(Norfolk-Haldimand)	Oberle
Coates	Lambert	O'Sullivan
Cossitt	(Edmonton-Ouest)	Patterson
Crouse	La Salle	Reynolds
Darling	Lavoie	Ritchie
Diefenbaker	Lawrence	Roche
Dinsdale	MacLean	Rynard
Ellis	Malone	Scott
Elzinga	Marshall	Stevens
Halliday	Masniuk	Towers
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)	Mazankowski	Wagner
Horner	McCain	Wenman
Huntington	McKenzie	Whiteway
	McKinley	Whittaker
	Muir	Wise
	Munro	Woolliams
	(Esquimalt-Saanich)	Yewchuk—53

● (1600)

**M. l'Orateur:** Je déclare donc la motion adoptée.

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il semble y avoir un peu de confusion à cause du changement apporté à l'heure du vote. J'aimerais signaler à la Chambre que nous voterons ce soir à 8 heures sur le bill C-68.

**Des voix:** Dès maintenant.

**Des voix:** Voici Mitch.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais saluer le retour du leader du gouvernement à la Chambre. D'après la façon dont le vote a eu lieu, il est bien évident qu'il aurait été le seul à voter contre la motion et, par conséquent, à cause de la liberté dont jouissaient certainement les ministériels, on l'a laissé à l'extérieur derrière le rideau. De toute façon, monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre consentirait à passer immédiatement au scrutin qui devait être remis à 8 heures ce soir.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La décision de tenir le vote à 8 heures ce soir a été l'objet d'un ordre de la Chambre hier soir. Je tiens à bien préciser qu'il n'existe aucune procédure permettant même de demander le consentement unanime de la Chambre pour modifier cet ordre. A mon avis, même de le demander serait contraire à notre procédure.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, l'ordre selon lequel le vote doit avoir lieu ce soir a été l'aboutissement de longues délibérations et certains députés ont certainement fait des projets. Nous ne voulons pas que l'ordre soit modifié.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** Puis-je rappeler à la Chambre que nous en sommes encore aux affaires courantes et à l'appel des motions. Il nous reste encore à passer aux questions inscrites au *Feuilleton* avant d'expédier les affaires courantes, puis nous passerons à l'ordre du jour et à ce moment-là,

*Questions au Feuilleton*

nous mettrons en délibération le bill C-84 à l'étape du rapport.

**M. Horner:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant de continuer, je voudrais savoir si le leader du gouvernement à la Chambre ou vous-même, monsieur l'Orateur, pouvez expliquer la motion sur laquelle nous venons de nous prononcer. Que se passera-t-il au juste et comment procéderons-nous?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Horner:** Si je comprends bien, on traitera de tous les amendements acceptés par la Chambre à l'étape du rapport. Puis, avant leur mise aux voix, ils seront mis de côté et nous procéderons au débat en troisième lecture du bill.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Nous ne devrions pas, je crois, nous lancer dans une discussion sur la façon dont nous procéderons à l'étape du rapport du bill C-84. Nous en serons là dans quelques minutes. A ce moment-là, on pourra clarifier les choses, mais nous devrions d'abord traiter du rappel au Règlement visant un certain nombre de motions inscrites au *Feuilleton*. On procédera sûrement comme le veut la pratique dans le cas des votes différés. La seule différence prévue en l'occurrence, c'est que les mises aux voix auront lieu au moment convenu. On clarifiera la chose au début de l'étape du rapport du bill.

\* \* \*

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 5110, 5213, 5240, 5241, 5242, 5246, 5399, 5453, 5488, 5502, 5505, 5551, 5554, 5638, 5685, 5689 et 5695.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

DÉFENSE NATIONALE—LES EFFECTIFS  
MILITAIRES ET CIVILS

Question n° 5110—**M. Forrestall:**

Quelles sont les principales bases et installations militaires sur la côte canadienne de l'Atlantique et combien a) de civils, b) de membres des Forces armées employaient-elles en (i) 1967 (ii) 1969 (iii) 1972 (iv) 1975?

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** a) et b). Les tableaux des principales bases et installations militaires par province, ainsi que de leurs effectifs civils et militaires respectifs en date du 31 décembre 1967, 1969, 1972 et 1975 sont fournis dans les états suivants: État A—Terre-Neuve et Île-du-Prince-Édouard. État B—Nouvelle-Écosse. État C—Nouveau-Brunswick.